

COMMUNE DE SAALES

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 15

Nombre de conseillers
présents : 13

Séance ordinaire du 10 Juin 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 06 Juin 2014.

Membres présents : Mmes Colette GLEITZ, Brigitte HUNG, Dominique LIEBMANN, Sandra FORNACIARI, Katia BIACCHI.

Mrs Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Jean-Claude PHILIPPE, Pierre-Marc HUNG, Marc MAIRE, Romain MANGENET et Jean-Luc VIGNERON.

Membre absent ayant donné procuration :

Dalila TRUTTMANN a donné procuration à Colette GLEITZ,
Vincent FROEHLICHER a donné procuration à Claude BRIGNON.

Membre excusé : /

Membre non excusé : /

Secrétaire de séance : Colette GLEITZ

Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

2014 – 041 : Programme travaux : Demandes de subventions

Le Maire expose qu'un certain nombre de travaux sont à programmer à court et moyen termes (Réfection de la voie du Hang, des ruelles situées chemin de la Louvière, rue de Frémont et rue Sainte-Barbe et le début du chemin de la Moussière).

Il convient de solliciter pour chaque dossier les aides possibles notamment du Conseil Général du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'aide du Conseil Général pour les travaux suivants :
 - Réfection de la voie du Hang
 - Réfection des ruelles situées chemin de la Louvière, rue de Frémont et rue Sainte-Barbe
 - Réfection du début du chemin de la Moussière.

2014 – 042 : OBJET : Chauffage : Etude

Le Maire propose au Conseil de réaliser une étude sur le coût objectif de la chaleur vendue et de la mise en place d'un volume tampon pour l'amélioration du rendement de la chaufferie..

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise ReSys AlterEco de Saâles pour un montant total de **1 500 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la réalisation de cette étude

2014 – 043 : OBJET : Mairie : Etude

Le Maire propose au Conseil de réaliser une étude pour l'installation d'un SAS à l'intérieur de la mairie.

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise ReSys AlterEco de Saâles pour un montant total de **1 500 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la réalisation de cette étude

2014 – 044 : OBJET : Salle des fêtes : Règlement intérieur

Le Maire expose au Conseil la nécessité d'avoir un règlement de la salle des fêtes lorsqu'elle est louée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le règlement intérieur

2014 – 045 : OBJET : Terrains : Consorts BLETTNER

Le Maire a été saisi par Monsieur Didier BLETTNER et Monsieur Michel BLETTNER d'une proposition de vente de terrains situés sur le territoire de la commune :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir les terrains suivants :

- Section 02, parcelle 46 de 00 are 64 en zone NDa
- Section 06, parcelle 02 de 15 are 03 en zone NDa

Pour 30 € l'are, prix accepté par les vendeurs soit 470.10 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif au nom de la commune.

2014 – 046 : OBJET : Terrains : Consorts SAUTEUR

Le Maire a été saisi par les consorts SAUTEUR d'une proposition de vente de terrains situés sur le territoire de la commune :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir les terrains suivants :
 - Section 13, parcelle 88 de 168 ares 36 en zone NC
 - Section 13, parcelle 89 de 189 ares 80 en zone NC

Pour 33.70 € l'are, prix accepté par les vendeurs soit 12 070 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif au nom de la commune.

2012 - 047 - OBJET : Vente de terrain : Zone Artisanale

Le Maire a été saisi par la société NORKI représentée par son Directeur Général d'une proposition d'achat d'un terrain (d'une superficie d'environ 15 ares) situé sur la zone artisanale de la commune afin d'y installer ses bureaux et un showroom.

Après examen par la commission de l'urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre le terrain à 1 200 € HT l'are auquel se rajoute le prix de positionnement de la parcelle par PANOPTIQUE
- **DECIDE** de faire réaliser l'arpentage du terrain.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance.